

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 mai 2015, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2015
05-129:

Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-130 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril et ajournée du 20 avril 2015.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant
8. Financement des travaux de la TECQ (2 résolutions)
9. Adoption du règlement 324-2015 concernant les animaux
10. Travaux de la rue Masson
 - A) Adoption des soumissions pour les travaux du règlement 322-2015 décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Masson.
 - B) Engagement de personnel pour les travaux de la rue Masson
11. Adoption du rapport financier de l'OMH de Sainte-Thècle
12.
 - A) Prévision de travaux pour la voirie de l'année 2014
 - B) Demande d'aide financière au Ministre des Transports pour la voirie
13. Demande de dérogation mineure pour le 2901 Carré Cloutier
14. Soumission pour la levée de conteneurs à chargement avant

15. A) Demande d'aide financière de la Fabrique pour l'hommage à M. le curé
B) Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du Lac Vlimeux Inc.
C) Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer.
D) Demande d'aide financière du Manoir Marie-Louise
16. Proposition d'entente de service de Maheu-Maheu
17. Demande d'installation d'un jeu de fer.
18. A) Formation autopompe pour d'un pompier
B) FQM introduction à la démarche d'analyse de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable pour le directeur des travaux publics.
C) Formation pour les animateurs
D) SAMBBA offre de formation pour l'échantillonnage de l'eau des lacs
19. Publicité dans le Nouvelliste «cahier spécial sur la MRC de Mékinac.
20. A) Hébergement du logiciel Target 911 pour le service d'incendie de la SISEM.
B) Association des pompiers Ste-Thècle demande de remboursement d'une table de conférence et 14 chaises pour le local des pompiers.
21. Achat d'un amplificateur pour le comité culturel
22. La Municipalité de Saint-Adelphe demande d'être intégré à notre entente intermunicipale pour la cueillette des ordures ménagères.
23. Période de questions de l'assistance
24. Affaires nouvelles :
A) **Cédart-Tech/Gicleur** _____
B) **Achat du terrain de Groleau Inc.**
C) **Adoption du règlement 325-2015**
D) **Demande de Tourisme Mauricie**
25. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-131 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2015

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril et ajournée du 20 avril 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en avril 2015

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT a le plaisir de nous informer que la programmation de travaux pour le TECQ a été acceptée. Un montant de 999 383\$ nous sera versé en leur soumettant avant le 15 octobre de chaque année (2014 à 2018), le formulaire de présentation de la programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que la prévision de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

Le MAMOT nous informe de l'erreur qui s'est glissée dans le montant de la bonification 2013 ainsi des taux réels de compensation.

Le MAMOT nous informe que le règlement 322-2015 (Travaux rue Masson) décrétant un emprunt de 1 348 602\$ a été approuvé.

Ministère de l'Éducation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Québec

Le MEESRQ nous demande de poser des affiches pour souligner la tenue de la 10^e édition de la journée nationale du sport et de l'activité physique et de ses 10 jours actifs.

Ministère des Transports

Le MTQ nous informe que Monsieur Claude-Fabien Bilodeau assurera le suivi de notre dossier pour le Programme de subvention au transport adapté.

Le MTQ nous informe qu'il procédera au rafraîchissement des lignes de rue entre le mois de mai et décembre et nous rappelle des consignes à suivre lors des travaux.

Le MTQ nous informe qu'un montant de 27 200\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au 2^e versement pour le Programme de subvention au transport adapté.

Agence de Sécurité Accès

L'Agence nous offre un service de sécurité sur les lacs et les plans d'eau récréatifs.

Bombardier Produits récréatifs.

BRP nous informe qu'il on conclut une entente satisfaisante avec le Garage Gaston Champagne pour ne pas fermer la concession complètement.

BRT Balance pour camion routier et semi-remorques

BRT nous informe sur ses produits de balance pour camion.

Carrefour Jeunesse Emploi de Mékinac

Le CJE nous informe que les 2 postes demandés dans le cadre de Desjardins jeune au travail ont été acceptés.

Cheminée Pro

Cheminée Pro nous offre ses services dans les inspections et ramonages de cheminées sur notre territoire

Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac

La CQCT nous invite à faire une motion similaire à celle adoptée par la Ville de Montréal dans le but d'appuyer la campagne 10 dans 10, afin d'obtenir une Loi provinciale forte qui protégera les jeunes du marketing de l'industrie du tabac et le non-fumeur de la fumée secondaire.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

Le CPTAQ nous envoie une copie de la lettre adressé à Madame Thiffault concernant la roulotte installée sur son lot situé en zone agricole.

Curriculum Vitae

Monsieur Benoît Banville nous offre ses services comme entraîneur de tennis.

Monsieur Éric Brossard de Hervey-jonction nous offre ses services comme journaliste.

Femmes de Mékinac

Les femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin de liaison Autour d'elles. Dans ce bulletin on parle des différentes activités qui ont eu lieu ou qui auront lieu dans les prochaines semaines.

Hydro-Québec

Hydro Québec nous informe qu'il a installé des nouveaux luminaires dans le Carré Cloutier.

Le Théâtre des poêles à bois

Monsieur Serge Baril tiens à nous remercier pour notre aide financière lors de sa dernière pièce de théâtre à la Salle Aubin.

LVM

La compagnie LVM nous offre ses services professionnels dans la caractérisation et gestion de l'amiante

Maryse Thivierge

Madame Maryse Thivierge nous remercie de l'avoir choisi comme bénévole au Gala reconnaissance aux bénévoles.

Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables

La Municipalité de Lac-aux-Sables nous envoie la résolution : 2015-04-141 pour motion de remerciement pour les appuis au Garage G. Champagne.

SADC de la Vallée de la Batiscan

La SADC nous informe de leurs inquiétudes face au climat politique qui règne actuellement au sein du conseil des Maires de la MRC et nous informe de certaines suggestions qui leur apparaissent propices au développement de la MRC.

Société de l'Assurance Automobile du Québec

L'SAAQ nous demande de poser des affiches dans le but de sensibiliser les gens de porter une casque de vélo.

Sureté du Québec

La SQ rappelle que la saison estivale arrive à grand pas et que c'est le temps de sortir les belles voitures. De plus, il rappelle à la population que les belles voitures doivent être sécuritaire et respecter les normes de la SAAQ.

Rés. 2015
05-132:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-133:

Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2015 au montant de 258 846.12 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Luc Lafrance et Renald Naud pose des questions concernant leur demande de changer le nom du parc Saint-Jean-Optimiste par Parc Pierre Naud.

Rés. 2015
05-134:

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Caroline Poisson, conseillère au siège numéro 4,

- a) maire suppléant pour les six (6) prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE POISSON, APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2015 au montant de 403 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 318-2014 et 292-2012. Ce billet est émis au prix de 98,33700 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

16 300 \$	1,80000 %	12 mai 2016
16 500 \$	1,90000 %	12 mai 2017
16 900 \$	2,00000 %	12 mai 2018
17 400 \$	2,10000 %	12 mai 2019
336 100 \$	2,20000 %	12 mai 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2015-05-136

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 403 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
318-2014	27 000 \$
292-2012	188 468 \$
292-2012	187 732 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CAROLINE POISSON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 403 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 318-2014 et 292-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 12 mai 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	16 300 \$
2017	16 500 \$
2018	16 900 \$
2019	17 400 \$
2020	17 700 \$ (à payer en 2020)
2020	318 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 318-2014 et 292-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2015

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 82-95 ET 91-96 CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thècle a adopté, le 5 juin 1995 le règlement numéro 82-95 concernant les animaux et modifié par le règlement 91-96;

ATTENDU QU' il est devenu nécessaire de modifier ledit règlement numéro 82-95 et 91-96;

ATTENDU QU' un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 13 avril 2015;

Rés. 2015
05-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu:

Que le règlement portant le numéro 324-2015 concernant les animaux soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1: Le présent article modifie le tarif pour l'obtention d'une licence pour garder un ou des chiens tel que prévu à l'article

13 du règlement 82-95 et l'article 1 du règlement 91-96 comme suit:

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de dix dollars (10,00\$) pour le premier chien et de vingt dollars (20.00) pour chacun des autres chiens. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire d'animalerie est fixé à cent dollars (100,00\$) par année. Le coût du permis spécial émis à un propriétaire de chenil est fixé à cent dollars (100,00\$) par année.

Les permis d'animalerie et de chenil ne sont accordés qu'aux endroits autorisés par le règlement de zonage.

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 4^{ème} JOUR DE MAI 2015.

Maire

Secrétaire-trésorier

Rés. 2015
05-138:

Adoption des soumissions pour les travaux du règlement 322-2015 décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Masson

CONSIDÉRANT que deux soumissions par invitation ont été demandées pour le nettoyage, essais et inspection des travaux de la rue Masson;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule soumission pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la seule soumission reçue soit celle de Test Tech Inc. au montant de 26 447.13\$ taxes incluses pour le nettoyage, essais et inspection des travaux de la rue Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-139:

Engagement de personnel pour les travaux sur de la rue Masson

CONSIDÉRANT que les préposés aux travaux publics sauf un seront affectés aux travaux de la rue Masson;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de trois employés supplémentaires pour exécuter les travaux de la rue Masson en régie dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin aussi d'un employé supplémentaire pour aider le préposé aux travaux publics qui ne sera pas affecté aux travaux de la rue Masson;

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront dès que la période de dégel sera terminée;

CONSIDÉRANT qu'il y a cinq employés occasionnels sur la liste des personnes ayant travaillées pour la municipalité en 2014 et ceux-ci ont priorité pour le rappel

au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche 3 personnes occasionnelles pour compléter l'équipe de travailleurs dans le cadre des travaux sur la rue Masson. (Pierre Bélisle, Kevin Ferron-Francoeur et Guy Dontigny)
- Embauche 1 personne occasionnelle pour travailler avec le préposé aux travaux publics pour les travaux autres que la rue Masson. (Michel Genois pour 4 jours/semaines puisse qu'il travaille à l'écocentre le samedi)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

05-140:

Adoption du rapport financier 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Marcel Lefebvre donne lecture des états financiers de l'office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle tels qu'ils ont été présentés par Désaulniers, Gélinas & Lanouette, s.e.n.c.r.l., comptables agréés. Les revenus totalisent 69 348 \$ tandis que les dépenses s'élèvent à 124 395 \$ d'où un déficit total de 55 047 \$. La Société d'Habitation du Québec rembourse 90% de ce montant, ce qui représente une somme de 49 542 \$, et la Municipalité de Sainte-Thècle, le solde de 10%, soit 5 505 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

05-141:

Prévisions de travaux pour la voirie de l'année 2015

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prioriser les travaux de voirie pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de voirie suivants pour l'année 2015 :

- Réparation sur une partie du chemin Saint-Thomas, soit à partir du 2490 jusqu'au limite de la municipalité du Lac-aux-Sables, pour un montant estimé de 50 000 \$ et appliquera en plus l'aide financière reçue du Ministère des Transports à ce chemin.
- Un sondage sera fait auprès des résidents de cette partie de chemin à l'effet de remettre cette route en gravier.

Les travaux seront faits en régie par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

05-142:

Demande d'aide financière au Ministre des Transports pour des travaux de voirie

CONSIDÉRANT que la municipalité améliorée le chemin Saint-Thomas, le chemin Saint-Pierre Sud et la rue Place Optimiste à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration s'élève à environ 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup de rues et chemins à entretenir;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 50 000 \$ au Ministre des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour améliorer le chemin Saint-Thomas, le chemin Saint-Pierre Sud et la rue Place Optimiste à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

05-143 :

Demande de dérogation mineure pour le 2901, Carré Cloutier à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean Tessier consistant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire (garage) qui, avec l'ensemble des bâtiments totalisera une superficie de 94.97 mètres carrés, le tout en contravention à l'article 50 du 7 règlement de zonage 8-90 qui exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommandons de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 2901 Carré Cloutier à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 19.97 mètres carrés pour l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire (garage résidentiel).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

05-144:

Soumission pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de matières résiduelles pour un montant de 205.59 \$ plus taxes par levée et pour un montant de 119.31 \$ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 6 mai 2015 au 30 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

05-145 :

Demande d'aide financière de la Fabrique pour l'hommage à M. le Curé

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Fabrique rend hommage à M. le Curé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 250.00 \$ plus le permis d'alcool pour servir un vin d'honneur à la Fabrique de Sainte-Thècle (souscription du Curé Masson) pour l'organisation de l'hommage à M. le curé Gérald Baril pour souligné ses 50

ans de vie sacerdotale et ses 30 années comme curé de la paroisse de Sainte-Thècle qui aura lieu le 21 juin 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-146 :

Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc. pour entretenir le chemin du Tour-du-lac-Vlimeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette-Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 300.00 \$ à de l'Association des Riverains du lac Vlimeux Inc. pour effectuer des réparations sur le chemin du Tour-du-lac-Vlimeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-147 :

Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel- Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 250.00 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de leur campagne de financement «Changer une vie à la fois».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-148 :

Demande d'aide financière du Manoir Marie-Louise

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière du propriétaire du Manoir Marie-Louise dans le cadre de l'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du Manoir Marie-Louise a investis environ 525 000 \$ pour agrandir son centre d'hébergement;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du Manoir Marie-Louise créera cinq (5) nouveaux emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 2 000.00 \$ au Manoir Marie-Louise (9103-4207 Québec Inc.) dans le cadre du programme d'aide aux entreprises pour la création de 5 nouveaux emplois dans notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-149 :

Proposition d'entente de service de Maheu-Maheu

CONSIDÉRANT que l'offre d'un contrat de service de Maheu-Maheu pour l'extermination à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier_ et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service de Maheu-Maheu au coût de 420.00 \$ plus les taxes pour 4 visites et urgences.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-150 :

Demande installation d'un jeu de fer

CONSIDÉRANT que la demande d'un citoyen d'installer un jeu de fer à l'Hôtel de Ville ou au parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle procédera à l'aménagement d'un espace pour un jeu de fer au parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-151 :

Formation autopompe pour un pompier

CONSIDÉRANT que le directeur de la SISEM propose que Frédérique Abel, pompier volontaire, suive la formation d'autopompe;

CONSIDÉRANT que Frédérique Abel est pompier volontaire dans les municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le directeur de la SISEM nous demande de partager les frais de formation de ce pompier à part égale avec la Municipalité du Lac-aux-Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer 50% de la formation d'autopompe de Frédérique Abel, pompier volontaire. L'autre 50% sera défrayé par la Municipalité du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-152 :

FQM introduction à la démarche d'analyse de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable pour le directeur des travaux publics

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trude-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à assister à la formation de la FQM introduction à la démarche d'analyse de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable, son inscription et les frais de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-153 :

Formation des animateurs pour le camp de jour

CONSIDÉRANT que la formation des animateurs du camp de jour aura lieu en mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les animateurs qui seront choisis pour le camp de jour de l'été 2015 à assister à la formation des animateurs DAFA. Les animateurs seront rémunérés pour cette formation et les frais d'inscription, de déplacements seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-154 :

SAMBBA offre de formation pour l'échantillonnage de l'eau des lacs

CONSIDÉRANT que l'offre de la SAMBBA pour participer à une formation pourtant sur les protocoles d'échantillonnage de l'eau des lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût (50.00\$) pour la formation de 4 personnes qui assisteront à la formation portant sur les protocoles d'échantillonnage de la qualité

de l'eau et de la transparence de l'eau dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-155 :

Publicité dans le Nouvelliste/cahier spécial sur la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que le Nouvelliste publiera un cahier spécial de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande de prendre une publicité dans ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité au montant de 310.00\$ plus les taxes dans le journal le Nouvelliste lors de la publication du cahier spécial sur la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-156 :

Association des pompiers de Ste-Thècle demande de payer d'une table de conférence et 14 chaises pour le local des pompiers

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers de Ste-Thècle demande de payer d'une table de conférence et 14 chaises pour le local des pompiers qu'ils ont acheté de la Caisse populaire de Mékinac :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter une table de conférence et 14 chaises au coût de 1 011.78 \$ taxes incluses conditionnellement au remboursement par l'Association des pompiers de Ste-Thècle de la table de conférence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-157 :

Hébergement du logiciel Target 911 pour le service d'incendie de la SISEM

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac n'hébergera plus le logiciel Target utilisé par les municipalités sur leur serveur;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies Centre Mékinac nous offre d'héberger les licences à même leur futur serveur et ce pour un coût d'environ 1 000.\$ par municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle confirme qu'il est préférable que les municipalités, membres de la SISEM, hébergent elles-mêmes le logiciel Target sur un des serveurs municipaux d'une des trois municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-158 :

Achat d'un amplificateur pour le comité culturel

CONSIDÉRANT que le comité culturel de Sainte-Thècle désire acheter un amplificateur pour leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter un amplificateur du Groupe Archambault Inc. au prix de 338.99

plus les taxes pour les activités du comité culturel et la dépense sera prise à même le budget consacré à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

05-159 :

La Municipalité de Saint-Adelphe demande d'être intégré à notre entente intermunicipale pour la cueillette des ordures ménagères

CONSIDÉRANT que la municipalité Saint-Adelphe est intéressée à se joindre à l'entente des Municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle pour la cueillette et le transport des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2016 pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que l'entente des Municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle prévoit l'adhésion d'une autre municipalité avec le consentement unanime des municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle aimerait offrir le service de cueillette et le transport des ordures ménagères à la Municipalité de Saint-Adelphe sur la base de client et non de l'intégré à l'entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est limitrophe à nos municipalités et serait possible de leur offrir le service de cueillette et le transport des ordures ménagères à un prix compétitif;

CONSIDÉRANT que le surplus généré par l'ajout de ce client serait réservé pour l'achat d'un futur camion de vidange;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à la Municipalité du Lac-aux-Sables d'autoriser une négociation conjointe de nos deux municipalités afin d'offrir le service de cueillette et de transport des ordures ménagères à la Municipalité de Saint-Adelphe.
- Si la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre conjointe de nos municipalités d'autoriser la conclusion d'un contrat pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Luc Lafrance demande quand sera fait le pavage de la route 153 dans le village et pose une question concernant l'aide financière à l'Association des riverains du lac Vlimeux Inc.

Affaires nouvelles :

- A) Dossier Cèdart-Thècle concernant les gicleurs
- B) Achat d'un terrain de la compagnie Groleau Inc.
- C) Adoption du règlement 325-2015 pour le remplacement des lumières de rues par des luminaires au DEL
- D) Demande d'utilisation du pavillon Desjardins par Tourisme Mauricie
- E) Diffusion du bulletin municipal

Dossier Cèdart-Thècle concernant les gicleurs

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2015

05-160 :

Achat d'un terrain de Groleau Inc.

CONSIDÉRANT que la Compagnie Groleau Inc. nous cède gratuitement un terrain portant le numéro de lot 4 757 220;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est intéressée à faire l'acquisition de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'acquérir le lot 4 757 220 de la Compagnie Groleau Inc.
- Mandate Denis Marchildon, notaire, pour préparer et faire signer l'acte d'achat du lot 4 757 220.
- Autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Règlement 325-2015

Règlement numéro 325-2015 décrétant une dépense de 56 000.00 \$ et un emprunt de 56 000.00 \$ pour le remplacement des lumières rues par des luminaires au DEL

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2015;

Rés. 2015 05-161 :

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer l'achat de luminaires au DEL ainsi que l'installation

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 56 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 56 000.00 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 4^{ème} JOUR DE MAI 2015.

Maire

Secrétaire-trésorier

Rés. 2015
05-162 :

Tourisme Mauricie demande de disponibilité d'une salle

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter le Pavillon Desjardins à Tourisme Mauricie le 28 mai 2015 afin de présenter une conférence aux quatre entreprises de notre localité dans le cadre du plan d'action en agrotourisme et en tourisme gourmand.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
05-163 :

Distribution du bulletin municipal

CONSIDÉRANT que le coût d'envoi du bulletin municipal par la poste est onéreux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fera l'envoi du bulletin municipal par Transcontinental Média (Publi-sac) à compter du mois de juin 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
04-164:

Levée de la séance

À 20h53, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier